

1984
MARS

INFO TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

89

8ÈME ANNÉE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'ÉDITION
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK-SQUARE Ch.M. WISER 13/2 -
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABBONEMENT
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664

000-116
07-21-72
ST LÉON



FAUX CALCUL DES "CHICAGO BOYS" AUX ÉLECTIONS LOCALES

"... ayant remporté deux victoires éclatantes en quatre mois, M. Ozal semble à présent détenir un mandat pour mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années ses projets économiques controversés", écrivait le *Guardian* du 27 mars 1984, peu après les élections locales qui se sont déroulées en Turquie.

Les grands médias partageaient ce point de vue et, dans ce contexte, toute critique du caractère anti-démocratique de la "démocratie" militariste turque et de ses pratiques répressives, a été éclipsée par l'admiration qui s'est manifestée devant le succès électoral des "Chicago Boys" qui tiennent les leviers de commande de l'économie turque depuis décembre 1983.

A la veille du scrutin, le *Wall Street Journal* du 23 mars présentait les élections locales comme un "test pour la manière austère dont Ozal entend occidentaliser l'économie".

Il est de fait que le 25 mars 17,6 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes à l'occasion des premières élections locales depuis 1977. La campagne électorale avait été centrée moins sur des questions régionales, que sur le climat politique générale à l'issue de trois années de régime militaire. Un second fait incontestable, c'est qu'en obtenant 41,26 pc des suffrages et en prenant le contrôle de l'administration locale dans 54 des 67 chefs-lieux de province, le Parti de la Mère-Patrie (Ana-P) du premier ministre a renforcé son pouvoir et exclu toute possibilité d'élections législatives anticipées, du moins dans les toutes prochaines années.

Pourtant, l'examen approfondi des résultats définitifs du scrutin contredit les commentaires diffusés par les grands médias, qui s'étaient empressés de proclamer la "victoire" de l'équipe d'Ozal. Au surplus, le fait que ces résultats ont plongé l'opposition dans le désarroi, est un facteur qui risque, à l'avenir, d'entraver fréquemment le fonctionnement du système "parlementaire" et qui pourrait mener le pays à des élections anticipées, empêchant ainsi le gouvernement Ozal d'achever ses 5 années de législature.

Quant à la réalité profonde de ces élections, signalons que les affirmations du genre "les résultats ont confirmé que la Turquie est bien engagée dans la voie vers la démocratie", ou encore "la démocratie est complètement réta-

	ELECTIONS 1983	ELECTIONS-1984	DIFFERENCES
ANA-P	7.823.827 (45,15)	7.263.492 (41,26)	- 560.335 (- 3,89)
HP	5.277.698 (30,46)	1.545.593 (8,78)	- 3.732.105 (- 21,68)
MDP	4.032.046 (23,27)	1.252.549 (7,11)	- 2.779.497 (- 16,16)
	17.133.571 (98,88)	10.061.634 (57,15)	-7.071.937 (- 41,73)
SODEP		4.119.365 (23,40)	+ 4.119.365 (+ 23,40)
DYP		2.349.068 (13,35)	+ 2.349.068 (+ 13,35)
RP		837.043 (4,76)	+ 837.043 (+ 4,76)
Indépendant	195.164 (1,12)	235.487 (1,34)	+ 40.323 (+ 0,22)
	195.164 (1,12)	7.540.963 (42,85)	+ 7.345.799 (+ 41,73)
TOTAL	17.328.735 (100,00)	17.602.597 (100,00)	+ 273.862

blie, le retour à la démocratie parlementaire est achevé", etc. sont très éloignées des réalités de ce pays.

Bien que trois autres partis qui avaient été exclus des élections législatives du 6 novembre, avaient été autorisés cette fois-ci à se présenter aux côtés des trois partis favoris de la junta, l'interdiction frappant les anciens hommes politiques a été maintenue, certains courants politiques qui sont toujours représentés dans les parlements européens se sont vus, cette fois-ci encore, refuser le droit de fonder leur propres partis et de participer à ces élections. Comme cela avait été le cas lors du scrutin précédent, ces élections locales se sont déroulées sous la loi martiale en vigueur dans toute la Turquie, à l'exception de 8 des 67 provinces, et sous la censure stricte imposée par les militaires, visant à empêcher la presse de couvrir tous les événements et de critiquer les pratiques anti-démocratiques des forces de sécurité. Au moment même où les électeurs se rendaient aux urnes, plus de 20.000 prisonniers politiques croupissaient toujours dans les geôles militaires en raison de leurs opinions.

Il n'empêche que la campagne électorale fut plus vivante que celle de 1983 et que les résultats ont été considérés comme une indication beaucoup plus sérieuse du choix des électeurs.

Une analyse approfondie des résultats fait apparaître les faits suivants:

RECU DES PARTIS FAVORIS DE LA JUNTE

A l'issue de ce scrutin, les trois partis qui grâce à leur position privilégiée avaient pu faire élire des députés en 1983, ont sans exception vu fondre leur audience auprès des masses. Sur un total de 17,6 millions de voix, ils en ont recueilli 10 millions, soit 57,15 pc, contre 98,88 pc en 1983 (17,1 sur 17,6 millions). Sept

millions d'électeurs ont ainsi marqué leur défiance, soit un recul de 41,73 p.c.

Quant au parti gouvernemental, il reste qu'en dépit des cris de victoire hâtifs de T. Ozal, il lui a fallu enregistrer une perte de 560.335 voix, soit un recul de 3,89 pc par rapport à 1983.

Si l'on en juge selon les critères en vigueur dans la vie politique européenne, ce recul pourrait paraître sans grande importance. Toutefois, s'agissant d'un pays comme la Turquie, il convient de l'interpréter différemment. Tout d'abord, l'Ana-P a bénéficié des avantages extraordinaires que lui confère sa présence au gouvernement, en particulier la possibilité de se servir de la radio et télévision d'Etat à des fins de propagande. Sous la pression du pouvoir politique, la presse elle-même lança l'idée, au début de la campagne électorale, que pour éviter la répétition des troubles politiques qui précédèrent le coup d'Etat, la Turquie devait opter pour le bipartisme avec l'Ana-P comme parti de gouvernement. Cette idée fut confortée par l'annonce des résultats des sondages, organisés chaque semaine par les deux principaux quotidiens nationaux.

Mais les avantages liés au fait de tenir les rênes du pouvoir n'expliquent pas entièrement le succès du parti d'Ozal. Conscient que les querelles sempiternelles entre les politiciens qui occupaient le devant de la scène avant le coup d'Etat, avaient exaspéré l'homme de la rue, l'Ana-P fut le seul parti à mettre en piste de jeunes technocrates dynamiques du style "businessmen" pour les administrations locales. Les autres, au contraire, en étaient encore à présenter en tête de liste des personnalités publiques usées jusqu'à la corde.

Qui plus est, le nouveau système électoral — particulièrement complexe — imposé par la majorité parlementaire, donnait à l'Ana-P un avantage considérable par rapport aux autres partis.

./..

ELECTIONS DE 1977				ELECTIONS DE 1984			
AP	4.477.133 (37,18)	CHP	5.069.053 (42,09)	ANA-P	7.263.492 (41,26)	Sodep	4.119.365 (23,40)
MSP	819.638 (6,80)	TIP	61.719 (0,51)	DYP	2.349.068 (13,35)	HP	1.545.593 (8,78)
DP	121.157 (1,02)	TBP	27.531 (0,28)	MDP	1.252.549 (7,11)		
CGP	64.042 (0,53)	TSIP	28.850 (0,23)	RP	837.043 (4,76)		
MHP	811.843 (6,73)	SDP	2.982 (0,02)			Gauche	5.664.958 (32,18)
Droite	6.293.813 (52,26)	Gauche	5.190.135 (43,13)	Droite	11.702.152 (66,48)	Indépendant	235.487 (1,34)
		Indépendant	557.082 (4,61)				
TOTAL	12.041.030	TOTAL	17.602.597				

ANA-P: Parti de la Mère-Patrie, HP: Parti Populiste, MDP: Parti de la Démocratie nationaliste, SODEP: Parti de la Social-Démocratie, DYP: Parti de la Juste Voie, RP: Parti du Bien-être, AP: Parti de la justice, MSP: Parti du Salut national, DP: Parti démocratique, CGP: Parti Républicain de la Confiance, MHP: Parti d'Action nationaliste, CHP: Parti républicain du Peuple, TIP: Parti Ouvrier de Turquie, TBP: Parti de l'Union de Turquie, TSIP: Parti Ouvrier Socialiste de Turquie, SDP: Parti de la Révolution Socialiste.

Le recul enregistré par les deux autres partis favorisés de la junte, s'est traduit par une véritable catastrophe pour ceux-ci.

Le Parti de la Démocratie nationale (MDP) du général e.r. T. Sunalp est retombé de 23,27 p.c. en 1983 à 7,11 p.c., perdant 2,7 des 4 millions de voix obtenues en novembre. Quant au Parti populiste de N. Calp, l'ancien conseiller du gouvernement militaire, il a chuté de 30,46 à 8,78 p.c., ce qui lui valut de perdre 3,7 des 5,2 millions de voix recueillies précédemment.

En bref, à l'issue des élections locales, les trois résultats additionnés ne donnaient plus que 57,17 p.c., et ce malgré la loi martiale et les possibilités inégales de publicité électorale pour les partis non-représentés au parlement.

L'OPPOSITION EN PROIE AU DESARROI

La conséquence la plus dramatique de ce scrutin fut de plonger l'opposition dans le désarroi.

A l'issue des élections locales, les deux partis formant l'opposition parlementaire, ne représentent même pas 16 p.c. des électeurs, tandis que les trois partis de l'opposition extra-parlementaire ont obtenu 7,3 millions de voix, soit 41,51 p.c..

Le professeur Erdal İnönü qui dirige le Parti de la Social-démocratie (SODEP) peut incontestablement se prévaloir du titre de vrai leader de l'opposition, compte tenu de ses 4,1 millions de voix (23,40 p.c.).

Quant au Parti de la Juste Voie (DYP) de Yıldırım Avcı, en qui il n'est guère difficile de deviner le successeur du défunt Parti de la Justice (AP), il a dû se contenter de la troisième place avec 2,3 millions de voix (13,35 p.c.). Malgré le fait que durant la campagne électorale Avcı affirmait pouvoir prétendre à l'adhésion de la majeure partie de l'électorat d'Ozal, son parti ne recueillit finalement qu'un cinquième des votes conservateurs. Comme le soulignait le journal *The Times*, "c'est là un événement qui, potentiellement, pourrait avoir une importance historique: cela signifie que le conservatisme turc (...) a maintenant accepté Ozal, du moins provisoirement, comme son leader, se reconnaissant par la même dans son mélange d'économie néo-libérale et de valeurs sociales néo-islamiques".

Un autre nouveau-venu dans la vie politique turque, le Parti du Bien-être (RP) de Ahmet Tekdal, qui s'était manifesté sur la scène électorale comme l'un des héritiers de l'électorat conservateur, n'obtint que 837.000 voix (4,76 p.c.).

A supposer qu'à la place d'élections locales se seraient déroulées des élections législatives, Ana-P aurait obtenu à nouveau 212 sièges, SODEP 120 et DYP 68. En revanche, les deux partis représentant actuellement l'opposition parlementaire, n'en auraient gagné aucun, n'ayant pas réussi à dépasser le seuil de 10 p.c.

Dans la foulée de ces élections, c'est à gauche qu'on a observé le plus grand désarroi.

Il est de fait que l'issue de ces élections a été favorable à la droite. Alors que les deux partis de centre-gauche, SODEP et HP, recueillaient 32,18 p.c. des suffrages, les quatre partis de droite faisaient un score global de 66,48 p.c. En comparaison avec les précédentes élections locales de 1977, ces résultats traduisent un état de faiblesse considérable de la gauche. En 1977, cinq partis de droite avaient obtenu ensemble 6,2 millions de voix (52,26 p.c.), contre 5,2 millions (43,13 p.c.) pour leurs cinq concurrents de gauche. Par contre, en 1984, les quatre partis de droit ont obtenu 11,7 millions de voix (66,48 p.c.), tandis que les voix des deux partis de gauche atteignaient à peine 5,6 millions (32,18 p.c.), et ce, en dépit du soutien que leur avaient apporté les organisations de gauche mises hors-la-loi. A la lumière de ces résultats, il apparaît

qu'après un intervalle de sept ans, la gauche stagne, contrairement à la droite qui a su doubler son score électoral.

L'une des raisons majeures de cette stagnation est incontestablement le fait que la gauche a été la cible principale de la répression et de la campagne de diffamation menée par les radio et télévision d'Etat, tout comme, d'ailleurs, par la presse censurée. Nombre d'électeurs redoutaient que, s'ils votaient pour la gauche, leurs municipalités seraient privées de l'aide financière de l'Etat.

Il n'empêche qu'on ne peut ignorer le fait que la gauche elle-même, en proie à la confusion et au désarroi, n'a pas réussi à regagner la confiance des masses.

Malgré la répression inouïe qu'elles ont subie, l'ensemble des fractions politiques se disant "communiste", "socialiste", "révolutionnaire" ou "ouvrier", ont continué de se quereller, même dans les conditions précaires de la clandestinité. Elles se sont révélées incapables d'unir leurs forces et de présenter aux masses un message politique commun.

Quant aux deux partis légaux de contre-gauche, ils ont passé le plus clair de leur temps, durant la campagne électorale, à se lancer des accusations, au lieu de mener une lutte commune contre le pouvoir politique. Pour ce qui concerne Bülent Ecevit, ancien premier ministre et leader du défunt Parti républicain du Peuple (CHP), il n'a laissé passer aucune occasion pour tenter de discréditer les nouveaux partis de centre-gauche, et a appelé ses sympathisants à ne pas voter pour eux.

Avant les élections, le leader de l'HP, Calp, avait annoncé qu'au cas où le SODEP dépasserait son parti, il n'hésiterait pas à démissionner. Mais une fois les résultats connus et malgré le fait que l'HP n'avait recueilli que le quart des suffrages de gauche, il sembla soudain remettre en question sa parole.

Les spéculations vont bon train selon lesquelles le SODEP et l'HP pourraient finalement fusionner, puisque tous deux appartiennent au centre-gauche tel qu'on le conçoit actuellement en Turquie. Ainsi, le SODEP aurait théoriquement la possibilité de prendre pied au parlement.

Solution qui, à vrai dire, ne paraît guère enthousiasmer les dirigeants de l'HP. Dans ces conditions, certains députés de l'HP pourraient être tentés de démissionner de leur parti et de passer au SODEP. De même, on s'attend à ce que le DYP perde certains de ses députés au profit de l'Ana-P.

A supposer même que, grâce à ces transferts, les deux nouveaux partis d'opposition parviendraient à prendre pied au parlement, leur nombre à l'Assemblée sera loin de représenter 41,73 p.c. des électeurs (c'est-à-dire le score global de l'opposition extra-parlementaire).

A cet égard, il convient de garder à l'esprit le fait que, dans un proche avenir, l'opposition à l'Ana-P ira en se multipliant, à mesure que la population laborieuse s'apercevra des effets négatifs de la politique monétariste dans sa vie quotidienne, et à mesure que la popularité d'Ozal ira en décroissant.

A ce moment-là, la composition actuelle du parlement ne suffira plus à traduire le mécontentement du peuple et, à mesure que la pression des masses se fera sentir de plus en plus fortement, des élections anticipées apparaîtront inévitables.

Voilà pourquoi il est prématuré d'escompter une stabilisation de la vie politique en Turquie. Le système politique mis en place par les généraux, dont le fonctionnement est entravé par suite des restrictions imposées à la participation aux élections législatives, porte en lui-même les germes de futurs troubles politiques en Turquie.

TERREUR D'ETAT

L'ETAT D'URGENCE REMPLACE LA LOI MARTIALE

Le 19 mars 1984, à l'approche des élections locales, le gouvernement turc a levé la loi martiale dans cinq provinces. En lieu et place, l'état d'urgence a été instauré sous administration civile dans huit autres provinces.

Les changements apportés à la loi martiale, et ce pour la première fois depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, ont été adoptés par le parlement début mars; il n'empêche que ce régime militaire est maintenu en vigueur pour une nouvelle période de quatre mois dans 54 provinces de Turquie.

La levée de la loi martiale concerne les provinces de Kırklareli, Etilcek et Kütahya ainsi que la région de Burdur, au sud, et la province de Mus, à l'est.

Dans les huit provinces où la loi martiale a été remplacée par l'état d'urgence, les gouverneurs civils sont devenus les administrateurs de la loi martiale.

La décision du parlement était basée sur la recommandation faite par le Conseil National de Sécurité. Bien que le Conseil National de Sécurité, composé des cinq généraux auteurs du coup d'Etat, ait été transformé en Conseil présidentiel, un nouveau Conseil national de Sécurité a été constitué pour les questions de sécurité. Ce nouvel organe "consultatif" comprend cinq commandants militaires et quatre ministres. Lors de sa première réunion qui s'est tenue sous la présidence du "Président de la République", le nouveau CNS a recommandé au gouvernement de lever la loi martiale dans 13 provinces et de la remplacer dans 8 provinces par l'état d'urgence.

Conformément à la Constitution, les gouverneurs de province ont le pouvoir, sous l'état d'urgence, d'imposer le couvre-feu, d'interdire des réunions et des rassemblements publics, de décréter la fin d'une grève, d'interdire des publications, des émissions, des films et des représentations théâtrales. Ils ont également le pouvoir de confisquer, si nécessaire, tous moyens de communication, de lancer des mandats de perquisition et de fermer des écoles.

Tous les citoyens aptes au travail et âgés de 18 à 60 ans, sont tenus de se présenter sur leur lieu de travail, si l'ordre leur en est donné par les autorités, en période d'épidémies, de calamités naturelles et de crise économique.

COURS DE SURETE DE L'ETAT

Le 20 février, le ministre de la Justice, Necat Eldem, a annoncé que les préparatifs en vue de la création de Cours de Sécurité de l'Etat étaient en voie d'achèvement. Elles commenceront à fonctionner le 1er mai 1984 dans huit villes de Turquie: Ankara, Diyarbakır, Erzurum, Istanbul, Izmir, Kayseri, Konya et Malatya. 128 juges et procureurs ainsi que du personnel administratif, au nombre de 414, en assureront le fonctionnement. Parmi les juges et procureurs figureront aussi des militaires.

Les Cours de Sécurité de l'Etat auront à traiter des affaires ayant trait à la sécurité de l'Etat, aux infractions aux lois sur le port d'armes, et à la contrebande.

PAS D'AMNISTIE GENERALE

Alors que les organisations internationales des droits de l'Homme et les institutions européennes insistent auprès du gouvernement turc pour qu'il décrète

une amnistie en faveur des prisonniers politiques, le premier ministre T.Özal exclut le 8 février toute possibilité d'amnistie générale dans un proche avenir. Lors d'une conférence de presse, il déclara qu'"il s'agit-là d'une question très complexe à laquelle il nous faut réfléchir non pas une fois, non pas deux fois, mais dix fois. il y a un temps pour chaque chose." Blâmant les partis d'opposition pour avoir évoqué cette question à l'approche des élections locales, Özal ajouta: "S'ils avaient été au pouvoir, à notre place, ils auraient agi exactement comme nous. Maintenant, en se cachant derrière nous, ils essaient d'en tirer profit sur le plan politique. Ne soyons pas comme des autruches qui enfouissent leur tête dans le sable. Nous avons traversé une période difficile durant laquelle, avant l'intervention militaire, ce n'était pas la démocratie qui régnait, mais l'anarchie. En 1973, une amnistie avait amené la libération de 3000 terroristes condamnés. Ce fait devait entraîner une flambée de violence terroriste et le résultat, c'est qu'il y en a maintenant plus de 20.000 derrière les barreaux."

Si les partis d'opposition avaient été au pouvoir, auraient-ils vraiment agi exactement comme Özal? La réponse à cette question est contenue dans une déclaration du Général-Président Evren. Dans une interview au magazine américain Newsweek Evren se dit opposé à une amnistie générale. Il affirma, lui aussi, que tous les détenus politiques amnistiés en 1973 s'étaient par la suite réorganisés et avaient mené le pays à l'anarchie.

LISTE COMPLETE DES PROCES DE LA DISK

Avec l'ouverture d'une série de nouveaux procès intentés contre 43 membres de Toprak-İs (travailleurs de l'agriculture), 20 de Maden-İs (métallurgistes), 5 de Sine-Gen (travailleurs de l'industrie du cinéma), 13 de Day-Gen (personnel de l'Etat) et 14 de Taper-İs, tous affiliés à la Confédération des Syndicats progressistes de Turquie (DISK), - s'est achevé le processus de persécution déclenché contre les dirigeants et cadres de cette confédération et de ses organisations membres.

Selon le quotidien Cumhuriyet du 9 mars 1984, les tribunaux militaires rattachés au Commandement de la loi martiale d'Istanbul jugent actuellement 1.233 syndicalistes dans 30 affaires différentes ayant toutes trait à la DISK.

À la suite du coup d'Etat militaire, les dirigeants et responsables de deux autres confédérations, HİSKİ (Confédération des Syndicats nationalistes), une organisation-soeur du MHP néo-fasciste, et HAK-İS, une confédération de tendance intégriste, avaient eux aussi été arrêtés par les autorités de la loi martiale d'Istanbul. Mais quelques mois plus tard, le procureur militaire avait abandonné les poursuites engagées contre eux, arguant que ces organisations n'avaient pas leur siège dans la zone couverte par ce même Commandement.

Tandis que ces derniers ont depuis lors été remis en liberté, 3.694 responsables des syndicats affiliés à la DISK ont fait l'objet de poursuites judiciaires de la part des militaires. Au terme de l'instruction, 1.138 d'entre eux ont été relâchés, les dossiers de 1.379 autres ont été gardés en suspens - les inculpés étant en fuite - et 1.177 responsables syndicaux ont été renvoyés devant des tribunaux militaires:

104 de Maden-İs (métallurgistes), 60 de Oleyis (hôtellerie, spectacle), 18 de ASİS (bois), 37 de Fındık-

Is (travailleurs employés à la récolte des noix), 58 de Tekstil-Is (textile), 28 de Devrimci Yapı-Is (travailleurs du bâtiment), 21 de TIS (agriculture), 56 de Limter-Is (dockers et travailleurs des chantiers navals), 15 de Taper-Is, 78 de Eanksen (employés de banque), 20 de Tümkä-Is (concierges), 46 de Lastik-Is (caoutchouc), 40 de Tek Ges-Is (gaz et électricité), 80 de Genel-Is (personnel de l'Etat), 21 de Sağlık-Is (travailleurs de la Santé), 15 de Aster-Is (chantiers navals), 14 de Hür-Cam-Is (verre), 16 de Dev Maden-Sen (métallurgistes), 89 de Petkim-Is (pétro-chimie), 31 de Sine-Sen (industrie cinématographique), 35 de Keramik-Is (céramique), 12 de İlerici Deri-Is (cuir), 31 de

Sosyal-Is (employés de la Sécurité sociale), 42 de Nakliyat-Is (transports), 61 de Gıda-Is (alimentation), 14 de Yeni Haber Is (communications), 13 de Daysen (personnel de l'Etat), 43 de Toprak-Is (agriculture), 25 de Yeraltı Maden-Is (mineurs) et 54 de Basın-Is (ouvriers du Livre).

Parmi ces responsables syndicaux, 37 comparaissent également au procès central de la DISK. Tous risquent la peine de mort.

Au procès central de la DISK le nombre total des accusés est passé à 139, parmi lesquels 74 risquent la peine de mort et 40, qui sont en état d'arrestation, passent toujours en jugement.

-/-

GREVE DE LA FAIM DANS LA PRISON MILITAIRE: ONZE MORTS

Après la mort de onze de leurs camarades suite à une grève de la faim de 45 jours, les prisonniers kurdes du pénitencier de Diyarbakır, qui avaient survécu, ont mis fin à leur mouvement.

Les prisonniers de Diyarbakır n'ont pas obtenu de véritables améliorations de leurs conditions de détention et ont abandonné le mouvement parce qu'il les "décimait en vain". Les visites, interdites depuis le début de l'année, ont pu reprendre. Selon les témoignages de parents, de nombreux détenus se trouvent dans un "état horrible".

Le mouvement des détenus politiques avait commencé le 5 janvier après qu'un détenu, İsmet Karak, eut été tabassé à mort devant sa cellule en présence de plusieurs de ses camarades. Unique source d'information, les familles et même les avocats avaient été privés de leur droit de visite, d'où la difficulté de connaître les circonstances dans lesquelles les détenus se trouvaient. Les autorités militaires n'ont fourni aucune explication aux familles et leur ont restitué les corps dans des cercueils plombés, impossibles à faire ouvrir pour autopsie sans autorisation du procureur militaire, sous peine de poursuites. Plusieurs cimetières seraient aussi surveillés par des soldats pour éviter tout hommage trop bruyant aux "martyrs".

Les autorités militaires ont obligé les parents des détenus de la prison de Diyarbakır, décédés par suite de la grève de la faim, à enterrer leurs enfants à la va-vite et le plus discrètement possible. Des mères de détenus qui s'étaient rendues dans la capitale turque au début mars pour attirer l'attention des autorités sur les conditions inhumaines de détention dans cette prison, ont été placées sous surveillance à leur retour à Diyarbakır.

Les témoignages d'anciens détenus ou de parents se sont accumulés, allongeant la liste de "techniques" utilisées dans les prisons militaires: simulacres de pendaison, électrocution, coups sur la plante des pieds, sévices sexuels sur les femmes, passages à tabac suivis de longues stations debout, rassemblement des prisonniers nus dehors en plein hiver, etc., sans parler des "suicides", des humiliations permanentes, ni des déplorables conditions d'hébergement, dans "l'enfer de Diyarbakır" notamment. (Le Monde du 8 mars 1984).

D'autre part, plusieurs centaines de prisonniers politiques de la prison militaire de Mamak à Ankara, poursuivent depuis le 22 février une

grève de la faim pour protester contre les violences et les tortures dont, devant le tribunal militaire, ils ont déclaré être l'objet.

De nombreux parents sont sans nouvelles de leurs enfants en grève, les visites ayant été interdites pour les prisonniers.

Dans cette prison, les détenus ont été à plusieurs reprises rassemblés dans une cour où des chiens ont été lâchés sur eux. Les autorités militaires leur ont confisqué leurs vêtements civils pour leur faire revêtir un uniforme. De nombreux détenus refusant cette nouvelle humiliation, ont passé plusieurs semaines en slip et en maillot de corps dans leur cellule et même dans les cours, où ils doivent marcher au pas et hurler des marches militaires et des slogans à la gloire de l'Etat turc et de son fondateur Atatürk.

Après le déclenchement de la grève de la faim de quelque 1.500 prisonniers politiques, les audiences du procès de ces détenus ont été reportées d'un mois, dans le but de cacher ainsi l'état pitoyable des protestataires.

Les familles des détenus et plus particulièrement leurs mères ont fait plusieurs démarches auprès des autorités militaires et des dirigeants politiques, mais elles n'ont pas été entendues.

D'autre part, à Istanbul, de nombreux détenus politiques qui sont jugés dans plusieurs procès ont refusé de porter l'uniforme de prison et se sont présentés aux tribunaux en slip et en maillot.

D'après Le Soir du 8 mars 1984, "tous les témoignages concordent pour dénoncer dans les prisons militaires turques des 'machines à détruire', tant physiquement que moralement. Un ancien professeur incarcéré pendant près d'un an à Sultan Ahmet, prison militaire d'Istanbul, devait déclarer à sa libération que les établissements pénitentiaires militaires n'étaient pas des prisons mais des camps d'esclaves".

L'hebdomadaire allemand Die Zeit a publié le 24 février 1984 le récit d'un touriste allemand, sous le pseudonyme de Wolfgang Simons, torturé dans des cachots d'Istanbul où il était resté incarcéré pendant 500 jours. Et Die Zeit de conclure: "Pour les démocraties d'Europe occidentale, la Turquie est un partenaire difficile. Pourquoi? C'est ce que révèlent notamment les expériences vécues par ce jeune Allemand qui, dans des circonstances incompréhensibles, est resté détenu pendant 16 mois dans une prison turque. Ses souffrances ne constituent pas un cas isolé, elle ne sont qu'un cas parmi d'autres."

AUTRES PROCES RECENTS

2.3, à Diyarbakır, le nombre total des accusés au procès du Parti Ouvrier du Kurdistan (KIP) et de l'Association pour la Culture progressiste dans l'Est (DDKD) est passé à 625, de nouveaux accusés y ayant été joints.

9.2, à Istanbul, 8 membres présumés de l'Association de la Jeunesse progressiste (IGD) ont été traduits devant un tribunal militaire.

11.2, à Ankara, ouverture d'un nouveau procès contre Dev-Yol. 3 accusés risquent la peine de mort.

17.2, à Istanbul, ouverture du procès de 52 membres présumés du mouvement "Libération" devant un tribunal militaire. 5 accusés risquent la peine de mort.

CONDAMNATIONS

10.2, à Erzurum, deux activistes de droite condamnés à mort.

14.2, à Malatya, un procès de Dev-Yol se solde par 5 condamnations à la perpétuité et par 22 peines de prison.

15.2, à Diyarbakır, 25 membres de Dev-Yol sont condamnés à des peines allant jusque 13 ans de prison.

17.2, à Izmir, l'ex-président de l'Ordre des Architectes, Mustafa Arıkan, est condamné à 5 ans et 3 mois sous l'inculpation d'appartenance au TKP. Le même jour, à Malatya, deux activistes de droite sont condamnés à la prison à perpétuité.

19.2, à Istanbul, au terme du procès de Dev-Sol, 7 peines de prison sont prononcées. 41 autres accusés sont condamnés à des peines allant jusque 20 ans de prison.

21.2, à Izmir, deux militants de gauche sont condamnés à 16 ans et 8 mois de prison chacun, et un troisième à quatre ans et deux mois d'incarcération.

22.2, à Adana, une personne est condamnée à mort, trois à la prison à vie et 18 autres à diverses peines de prison.

29.2, à Izmir, trois activistes de droite sont condamnés à mort, un à la perpétuité et 28 autres à des peines allant jusque 36 ans de prison.

CHASSES A L'HOMME

Un membre présumé de Dev-Sol, Ali Hüseyin Avcı fut tué par balles le 15 février, lors d'une opération dans le district de Cemiskezek (province d'Elazığ).

De plus, les autorités militaires annoncèrent l'arrestation de 57 militants de gauche à Erzincan, le 16 février, et de 13 membres présumés de Dev-Yol à Adana, le 23 février.

23.677 ASSOCIATIONS SUSPENDUES

Selon le journal *Milliyet* du 29 février 1984, les commandements de la loi martiale ont fermé, depuis le coup d'Etat militaire, 23.677 associations, arguant que des irrégularités avaient été découvertes dans leurs livres et registres, ou qu'elles avaient été mêlées à des activités politiques. 30.029 associations ont été autorisées à fonctionner, mais elles seront soumises à une nouvelle enquête pour contrôler si elles ont rempli les formalités stipulées par la nouvelle loi sur les associations.

CHANGEMENTS DANS LES BARREAUX

Les assemblées générales des Barreaux de Turquie se sont tenues en décembre et en janvier. En vertu d'une nouvelle loi, tous les avocats sont tenus de participer aux assemblées et d'émettre leur vote en vue de l'élection des nouveaux Conseils d'administration.

Les élections pour le Conseil d'administration du Barreau d'Istanbul furent remportées par une liste présentée par des avocats de droite, tandis que les avocats progressistes gardaient le contrôle du Conseil d'administration du Barreau d'Ankara.

Quant à l'Union des Barreaux de Turquie, les élections y furent remportées par la liste progressiste.

A Istanbul, l'une des premières actions du Conseil d'administration de droite fut de priver Orhan Apaydın, l'ancien président du Barreau, du droit d'exercer sa profession, arguant de sa condamnation à 5 ans de prison pour avoir participé aux activités du Comité de la Paix turc.

Mme Apaydın avait également assumé la défense des dirigeants de la DISK, dont le procès devant un tribunal militaire est toujours en cours, et qui risquent la peine de mort.

INTERROGATOIRES DE JOURNALISTES

Le procureur de la loi martiale d'Istanbul a ouvert une enquête à l'encontre du rédacteur en chef du quotidien *Cumhuriyet*, Nadir Nadi, âgé de 75 ans, en raison d'un commentaire paru en première page. N. Nadi y attaquait le concept d'"unité et de communauté" politiques, concept qui prévaut depuis le coup d'Etat militaire de 1980. Il y écrivait que la démocratie est un système où l'idée d'"unité et de communauté incontestées" n'a pas sa place. Cela est réservé aux systèmes totalitaires tels que le nazisme et le fascisme, précisait-il. Le 11 mars, il fut interrogé par le procureur militaire. Déjà auparavant, il avait été condamné par un tribunal militaire pour un autre article, mais les trois mois de prison dont il avait écopé à l'époque, avaient ensuite été annulés par une juridiction supérieure.

Par ailleurs, le 28 février, le procureur militaire interrogea Mme Nazlı Ilıcak, responsable de rubrique au journal *Tercüman*, pour un article concernant la campagne électorale.

PROJECTION D'UN FILM INTERDITE

La projection publique d'un film turc primé lors d'un concours, a été interdite par le procureur militaire du Commandement de la loi martiale d'Istanbul.

L'Association des Amitiés turco-allemandes avait pris l'initiative d'une soirée culturelle pour le 24 février à Istanbul et avait annoncé la projection à cette occasion du film intitulé "Une saison à Hakkari". Ce film de Erden Kıral avait récemment remporté l'Ours d'argent au Festival du Cinéma de Berlin.

Alors que les spectateurs ainsi que les ambassadeurs de RFA et des Pays-Bas attendaient la projection du film, des officiers de la loi martiale envahirent le hall et saisirent le film.

PROCES DE TURCS A COLOGNE

Dix démocrates turcs comparaissent devant un tribunal allemand à Cologne sous l'inculpation d'y avoir occupé le consulat de Turquie le 3 novembre 1982, peu avant la tenue du référendum sur la nouvelle Constitution turque. Le procureur les a inculpés d'enlèvement et de tentative de meurtre. Ils sont accusés d'avoir occupé partiellement l'immeuble du consulat et d'avoir gardé, 15 heures d'affilée, 70 personnes en otages, tout en échangeant des coups de feu avec des fonctionnaires du consulat qui s'étaient barricadés dans une autre aile du bâtiment. Deux otages et un policier avaient été blessés.

Le 5 janvier 1984, au cours d'une audience, deux femmes furent blessées dans des heurts avec la police, alors que celle-ci empêchait un groupe de gens d'entrer

dans la salle du tribunal. L'une des avocates de la défense déclara avoir été légèrement blessée, lorsque la police lui refusa brutalement l'accès au tribunal. Une autre femme se plaignit d'avoir été blessée au moment où une centaine de policiers chassaient le public hors des couloirs du tribunal.

Les 10 accusés, âgés de 22 à 31 ans, qui avaient tous demandé l'asile politique en RFA, passent pour être membres de l'organisation révolutionnaire turque Dev-Sol. S'ils sont reconnus coupables, ils risquent une peine de trois de prison au minimum.

ACTIONS DE PROTESTATION A L'ETRANGER

Les violations des droits de l'Homme et les sévices infligés aux prisonniers en Turquie ont suscité à l'étranger des actions de protestation à l'initiative de démocrates turcs et kurdes. Ces actions se sont notamment traduites par des occupations dans plusieurs villes européennes:

ATHENES: Le 10 février, des réfugiés turcs et kurdes y ont occupé le bureau des "Turkish Airlines" pour protester contre la situation carcérale en Turquie.

BERNE: Le 29 février, une quinzaine de Turcs ont occupé pendant deux heures le siège du Parti socialiste suisse afin d'attirer l'attention sur la situation dans les prisons en Turquie. Le lendemain, le bureau de l'"Associated Press" à Zürich fut lui aussi occupé.

ATHENES: Le 29 février, les membres de l'Union des Démocrates de Turquie et du Kurdistan turc ont tenu un meeting au siège de l'Association des Comptables et ont dénoncé les méthodes brutales de la junte fasciste qui, tout en se drapant dans le voile du parlementarisme, menace la paix dans la région.

BRUXELLES: A l'annonce de la mort de sept prisonniers politiques à Diyarbakir, une trentaine de membres du Comité turc d'aide aux prisonniers politiques ont occupé le 5 mars le siège du Parti social-chrétien, en insistant pour qu'une mission belge se rende en Turquie afin d'enquêter sur la situation carcérale.

VIENNE: Le 13 mars une quinzaine de démocrates turcs ont entamé une grève de la faim dans le centre de la ville en signe de protestation contre les sévices dans les geôles turques.

ASILE POSTHUME POUR CEMAL ALTUN

Le tribunal administratif de Berlin-Ouest a annoncé le 17 février que le statut de réfugié politique avait été accordé au ressortissant turc Cemal Kemal Altun. Cette décision constitue l'épilogue d'une affaire tragique qui avait entraîné le suicide de ce jeune.

C.K. Altun qui à la suite du coup d'Etat en Turquie avait demandé l'asile politique à Berlin-Ouest, fut gardé en détention préventive pendant plus d'un an. Les autorités de RFA annoncèrent que son extradition était hautement probable, vu qu'il était accusé de meurtre par les autorités turques. Sous l'effet d'une dépression nerveuse, Altun se suicida le 30 août 1983, en se jetant du 6ème étage de l'immeuble du tribunal quelques minutes avant le début de l'audience.

La mort d'Altun avait causé un émoi considérable dans l'opinion publique allemande, et l'Opposition avait accusé le gouvernement d'ajouter davantage foi aux allégations des dictateurs d'Ankara qu'aux déclarations du démocrate Altun.

19 TURCS SOMMES DE SE RENDRE

En dépit des affirmations visant à faire croire à un retour à la démocratie, le gouvernement turc continue à priver des démocrates turcs résidant à l'étranger de leur nationalité.

Le 29 février 1984, le ministère de l'intérieur du gouvernement Ozal annonça que 19 personnes accusées d'agissements à l'étranger dirigés contre la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat turc, seraient privés de la nationalité turque au cas où, avant le 2 mars 1984 ils ne seraient pas rentrés au pays pour se livrer aux forces de sécurité. Parmi ceux-ci figurent notamment deux responsables de rubrique du journal d'opposition *Demokrat Türkiye* qui est édité à l'étranger: Yüksel Feyzioğlu, et Hüseyin Erdem.

PRESSIONS CONTRE YILMAZ GÜNEY

Le gouvernement turc a réclamé pour la 5ième fois de la Grèce l'extradition du célèbre cinéaste Yılmaz Güney. Le lauréat du Festival de Cannes avait déjà été privé de sa nationalité après son évasion de Turquie en 1981. A plusieurs reprises, Ankara a réclamé —en vain— son extradition, tant de la France que de la Grèce, à chaque fois qu'il s'y manifestait en public à l'occasion de la projection de ses films. Les gouvernements de Londres et de Bonn ont, pour leur part, laissé entendre qu'au cas où Güney s'aventurerait sur leur territoire, il serait livré à la Turquie.

12 REFUGIES KURDES EN GRECE

Les 12 militants kurdes qui, le 29 février, ont demandé l'asile politique en Grèce, sont menacés d'expulsion vers l'Algérie.

Après avoir quitté le Kurdistan de Turquie le 1er janvier 1982, ils s'étaient rendus —via la Syrie— au Liban, où ils rejoignirent l'OLP pour y suivre une formation de commandos en vue de libérer leur territoire. Le 6 juin 1982, ils ont été faits prisonniers par l'armée israélienne et sont restés détenus au Liban pendant 17 mois dans le camp de prisonniers de Al Ansar. Le 23 novembre 1983, ils ont été échangés contre des prisonniers israéliens et, sur base des attestations fournies par l'OLP, ils se sont rendus en Algérie. Là, ils insistèrent pour qu'on les envoie en Syrie, vu qu'il existe là-bas une représentation du Parti Ouvrier du Kurdistan. Le 21 février 1984, ils quittèrent l'Algérie pour Damas, où ils furent refoulés par les autorités syriennes. Sur ce, ils furent à nouveau expulsés vers l'Algérie par avion via Athènes, où ils se sont empressés de demander l'asile politique.

LES REFUGIES IRANIENS EN TURQUIE

D'après le quotidien français *Libération* du 13 février 1984, plus de 3000 réfugiés iraniens se trouvent actuellement en Turquie. "Après les monarchistes, les intellectuels et les militants politiques, aujourd'hui ce sont plutôt des jeunes et des cadres moyens qui passent la frontière irano-turque, le plus souvent de façon clandestine", écrivait ce journal.

"Une fois la frontière irano-turque franchie, ce petit monde échoue dans des hôtels-ghettos à Van (près de l'Iran), Ankara ou Istanbul dans l'attente désespérée de visas pour un exil définitif dans un pays occidental. Au total, ce sont de 10.000 à 15.000 Iraniens qui sont entrés illégalement en Turquie depuis 1979."

NOUVELLES POURSUITES CONTRE AGCA

Au terme d'une année d'enquête menée par le Commandement de la loi martiale d'Istanbul au sujet de l'assassinat d'Abdi İpekçi, l'ancien rédacteur en chef du quotidien *Milliyet*, en février 1979, le procureur militaire a engagé de nouvelles poursuites contre Mehmet Ali Ağca, l'auteur de l'attentat contre le Pape, ainsi qu'à l'encontre de ses complices en Turquie.

L'acte d'accusation précise que, avant sa fuite de Turquie, Agca menait un petit trafic de contrebande à Istanbul. Agissant en raison de la "nécessité de pousser plus loin l'enquête sur l'affaire İpekçi, en égard aux nouveaux développements", deux procureurs militaires séjournèrent pendant plus d'une semaine en Italie l'été dernier, afin d'interroger Agca dans sa prison romaine sur son rôle dans l'assassinat.

L'acte d'accusation mentionnait 11 personnes comme complices d'Agca dans l'assassinat d'İpekçi, lui fournissant un refuge et des armes, préparant son évasion de prison et en offrant des pots-de-vin à des fonctionnaires en échange de faux passeports et de fausses cartes d'identité. En tête de liste figurient les noms de Zülfikar Aysan et de Yılma Durak, deux hauts responsables du Parti d'Action nationaliste actuellement proscrit (MHP, extrême-droite).

Un autre personnage important qui apparaît dans l'enquête, Abuzer Uğurlu, est accusé d'avoir réuni des fonds pour financer l'évasion d'Agca de la prison militaire Maltepe (Istanbul) en novembre 1979.

CONTROVERSE SUR LES SALAIRES

Le 1er mars, le Conseil suprême d'arbitrage décida la prorogation de 18 conventions collectives, moyennant une hausse salariale dépassant les 25 p.c. plus une somme de 2000 liras turques (LT).

Cette décision a suscité des critiques acerbes, tant de la part des travailleurs que des employeurs. La Confédération des Syndicats turcs (Türk-İs) a déclaré que la décision du Conseil, prise "sous la pression du gouvernement", est loin de satisfaire les revendications de la population laborieuse, "dont les salaires ont été grièvement notés par suite du taux d'inflation élevé (50 p.c. environ en un an) et des décisions antérieures du Conseil."

Les représentants de la Türk-İs à ce conseil tripartite, qui avaient réclamé une hausse salariale de 43 p.c., quittèrent la réunion à la suite du rejet de leur proposition par le gouvernement et le patronat.

Selon une enquête de la Türk-İs, les prix des produits alimentaires et les loyers ont augmenté en 1983 de 43 et 41 pour cent.

A vrai dire, pareille décision qui porte atteinte aux intérêts des travailleurs, n'a guère de quoi surprendre vu la politique économique générale du gouvernement. Le journal *Cumhuriyet* du 14 février signalait que dans une lettre adressée au Fonds Monétaire International, Ankara s'était engagé à "maintenir la hausse des salaires à un niveau qui n'entraîne pas une escalade de l'inflation."

Même si l'on prend en compte le supplément de 2000 LT, l'augmentation réelle octroyée par le Conseil suprême d'arbitrage, atteint à peine 30 p.c., ce qui est loin de couvrir les hausses de prix.

La politique salariale imposée par le régime militaire et le gouvernement Özal, a eu pour effet de transformer la Turquie en un "paradis" pour investisseurs étrangers du point de vue des coûts salariaux. Selon une enquête parue dans le *Cumhuriyet* du 3 mars, le salaire journalier moyen est en Turquie de 3,04 \$ contre 11,36 \$ en Corée du Sud, 11,68 \$ à Taiwan, 9,76 \$ à Hong-Kong, 17,52 \$ à Singapour, pays réputés pour leurs bas salaires.

De plus, la situation des travailleurs qui touchent le salaire minimum, est pire que celle des travailleurs couverts par des conventions collectives.

En 1983, le salaire mensuel minimum net avait été fixé à 11.500 LT. Entre-temps, le gouvernement décida de relever le salaire minimum avant l'expiration de la période de deux ans, et annonça qu'il proposerait de le porter à 13.800 LT, ce qui ne permet guère de rattraper l'inflation. De surcroît, cette somme é-

quivalant à 43 \$ ne suffit pas à couvrir les dépenses vitales, si l'on songe que le loyer mensuel dans les bidonvilles dépasse les 15.000 LT et que les dépenses de nourriture pour un ménage de 4 personnes atteint 40.000 LT par mois.

UN NOUVEAU COUP PORTE AUX SYNDICATS

Alors que les syndicats affiliés à la DİSK sont toujours suspendus et que leurs dirigeants passent en jugement devant des tribunaux militaires, d'autres syndicats —affiliés, eux, à la Türk-İs— qui n'ont pas été directement touchés par les militaires, ont subi des pressions d'une autre sorte.

Conformément à la nouvelle loi sur les syndicats, le ministère de l'Emploi a publié la liste des syndicats autorisés à conclure des conventions collectives avec les employeurs. La nouvelle loi stipule que pour être habilité à mener des négociations collectives, un syndicat doit préalablement prouver qu'il représente plus de 10 pc des salariés dans la branche concernée.

Sur la base des listes de membres introduites par les syndicats, le ministère de l'Emploi a annoncé que 35 des 61 syndicats avaient rempli les conditions stipulées par la loi et avaient, par conséquent, été autorisés à entamer des négociations collectives. Ainsi, 26 syndicats ont quasiment perdu leur "raison d'être", notamment d'importantes organisations telles que Teksif (Fédération des Travailleurs du textile) et Yol-İs (construction de routes).

Selon le ministère, il y a 2.137.000 salariés, répartis dans 28 secteurs économiques, dont 1.248.000 étaient syndiqués.

Étant donné qu'en Turquie le nombre de salariés et d'appointés se situe autour de 5 millions, le nombre de ceux qui bénéficieront des barèmes salariaux convenus dans les conventions collectives, ne représentera que 25 pc de ce total. Les autres seront forcés de survivre —eux et leurs familles— avec un salaire minimum de 43 \$ par mois.

PROSTITUTION TRÈS REPANDUE

Sous l'effet conjugué de la crise économique et de l'urbanisation accélérée, la prostitution s'est accrue de 100 pc au cours de la dernière décennie. Il ressort d'une enquête approfondie que leur nombre atteint 238.000. 1.724 de ces femmes exercent cette "profession" dans des bordels autorisés par l'État, 25.000 environ dans des bordels illégaux et le reste comme "call girls".

Selon l'enquête, la période de prostitution est, en moyenne, cinq fois plus longue en Turquie que dans les pays européens. Alors qu'en Europe elle est de 2 à 5 ans, en Turquie elle peut atteindre 17 ans, parfois même 42 ans.

"La prostitution est devenue une institution sociale", affirment les experts, "cette institution est basée sur les services sexuels qu'une femme peut fournir. Les intermédiaires qui amènent les clients, les tenanciers des 'maisons', les propriétaires les 'maquereaux' et les 'amis' des prostituées ont créé, en s'associant, une sous-culture unique. Dans le jargon de cette sous-culture, le bordel est appelé 'usine' et la prostituée 'capital'. Pour une prostituée il est très difficile, voire impossible de revenir en arrière pour mener une vie normale."

LEGALISATION DE L'AVORTEMENT

En vertu d'une nouvelle loi adoptée par le CNS avant les élections, l'avortement a été légalisé. Dorénavant, un médecin pourra interrompre une grossesse

jusqu'à la 10ème semaine, pourvu que la santé de la mère ne soit pas en danger. La nouvelle loi autorise également la stérilisation d'hommes et de femmes, à leur propre demande.

ENTREPRISES D'ETAT A VENDRE

Le 29 février, au terme d'une session tumultueuse de 16 heures, le Parlement a finalement adopté le projet de loi très controversé qui permettra au gouvernement de vendre des entreprises ou des installations d'Etat à des institutions privées.

Cette loi, connue dans le grand public sous le nom de "Loi sur la vente du pont du Bosphore", donne le pouvoir au gouvernement de vendre des actions d'entreprises d'Etat ou des certificats de participation au capital sans droits de propriété (toujours dans le secteur d'Etat). Le premier ministre Czal déclara que les fonds provenant de ces ventes pourraient ensuite servir à construire de nouvelles installations. "Vendons un pont et construisons-en un autre", répétait-il en guise de slogan.

Les partis de l'opposition attaquèrent violemment le projet de loi, en disant qu'il donnait des pouvoirs exorbitants au gouvernement. L'un d'entre eux alla même jusqu'à déclarer: "Il se peut qu'un beau jour nous assistions à la vente de l'édifice du parlement, si ce projet de loi est adopté."

Parmi les entreprises d'Etat dont la vente est envisagée, figurent notamment la Petkim (compagnie pétrolière), la TK1 (mines de charbon), la TCDD (Chemin de fer) et la TEK (électricité), qui en 1983 ont enregistré des profits très élevés qui ont atteint res-

pectivement 1,4 milliards \$, 2,5 milliards \$, 500 millions \$ et 250 millions \$.

INDUSTRIE DE GUERRE

La Force aérienne turque et la compagnie américaine Westinghouse ont entamé la phase finale des négociations en vue de la coproduction en Turquie de radars au sol et de radars d'avion. Westinghouse a proposé un apport immédiat de 2,5 millions \$ plus 1,5 millions \$ en équipements, pièces de rechange et know-how technique.

La partie turque souhaite que Westinghouse s'associe avec Havelan-Aydın, une "joint venture" constituée voici deux ans dans le but de lancer en Turquie une industrie de l'électronique pour l'aviation. Havelan est une filiale de la Fondation pour le renforcement de la Force aérienne, tandis que Aydın est une compagnie d'électronique américaine, présidée par un homme d'affaires turc qui est, par ailleurs, mêlé au "lobby turc" aux USA.

D'autre part, selon le journal grec *Eleftherotypia* du 24 décembre 1983, une délégation de l'industrie militaire italienne "Aeritalia" a visité la Turquie et y a eu des pourparlers avec le gouvernement turc en vue de la coproduction en Turquie de l'avion de transport militaire G-22T.

Le 27 février 1984, un autre quotidien grec, *Idris* signala que la Turquie projetait la construction d'une gigantesque base militaire à Corlu, à 120 km de la Bulgarie et à 135 km de la Grèce. Selon des sources américaines, cette base se trouvera sous le contrôle de l'Otan qui devra y consacrer quelque 16 milliards \$.

IMMIGRATION

8.2: Dans la ville de Winterthur (RFA) un travailleur turc de 18 ans, Mehmet Yoldemir a poignardé à mort sa mère et blessé sa sœur de 7 ans à la suite d'une crise de nerfs. Depuis longtemps déjà il cherchait en vain un travail, ce qui eut pour effet de déséquilibrer son état mental.

9.2: Un coup de grisou à la mine d'Eisden, dans le Limbourg (Belgique) a causé la mort de sept mineurs: quatre Turcs, deux Belges et un Italien. Les mineurs accusent l'administration de ne pas avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires.

10.2: En Belgique, la demande d'asile politique de 120 Syriens d'origine turc a été refusée par le Haut Commissariat de l'ONU.

11.2: A Nürnberg (RFA) un jeune Turc de 22 ans, Tekin Yıldız, a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre de l'Office de l'Emploi, suite au rejet de sa demande de permis de travail.

12.2: A Vienne (Autriche) un travailleur turc

nommé Hüseyin Altınbaş a été tué par deux Autrichiens.

13.2: A Bonn (RFA) un groupe raciste a mis le feu aux voitures de trois Turcs et d'un Syrien.

19.2: En Belgique la marche pour le retrait du projet de loi Gol sur l'immigration s'est terminée à Bruxelles par un meeting. Une centaine de marcheurs venus de Verviers, Quaregnon et Gand se sont retrouvés à Bruxelles où ils ont été rejoints par un millier de manifestants.

21.2: A Krommenie (Hollande) une mosquée turque a été incendiée par des inconnus.

25.2: Les autorités allemandes ont annoncé qu'en 1982, 1.671 ressortissants turcs ont obtenu la naturalisation dans ce pays.

27.2: A Düren (RFA) un immeuble habité par neuf familles turques a été incendié par des inconnus.

28.2: A Delmenhorst, (RFA) un raciste a mis le feu à la maison d'une famille turque de sept personnes.